

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 229

présenté par

Mme Bonneton, M. Roumegas, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi,
M. Baupin, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert,
M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili et Mme Sas

ARTICLE 20

À l'alinéa 12, après la seconde occurrence du mot :

« les »,

insérer les mots :

« règles de déontologie, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si ces questions sont liées, les règles de déontologie dépassent les stricts problèmes d'incompatibilités et de risques de conflits d'intérêts. C'est pour cela qu'il est proposé d'insérer cette question.